



AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
2 avenue du Général de Gaulle
BP 50029
95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE
D'UN STAND « BUVETTE/RESTAURATION » DANS LE PARC DU VAL OMBREUX A
SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

*Procédure de sélection préalable prévue aux articles L2122-1 et suivants du Code
général de la Propriété des Personnes Publiques*

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**Date limite de réception des offres :
Le mercredi 11 mars à 11h30**

Article 1 – Objet

1.1 – Objet de la convention d’occupation du domaine public

A l’issue de travaux de requalification, le Parc du Val Ombreux, situé le long de l’avenue de Paris à Soisy-sous-Montmorency (95230), a réouvert au public le 29 juin 2019.

Celui-ci, équipé de jeux pour enfants, d’un parcours santé, d’une Orangerie servant de salle d’exposition, d’un bassin... accueille principalement un public familial.

Afin de compléter les services offerts à ce public, la Commune souhaite qu’un stand de buvette et de restauration soit mis en place dans l’enceinte même du Parc.

A cet effet, la Commune entend mettre à disposition de l’occupant, un emplacement pour l’installation de ce stand.

Caractéristiques principales de l’emplacement : l’emplacement, d’une superficie d’environ 20m², permet d’accueillir une structure mobile de type « caravane stylisée » ou « vintage », une structure démontable ne nécessitant aucune fondation ou percée dans le sol de type « chalet élégant » ou kiosque ou une structure mobile de type triporteur/chariot à glaces.

Il s’accompagne d’un espace sous une pergola jouxtant l’emplacement (en face), d’une hauteur de 3.15m, incluant 6 tables et 18 chaises.

Les conditions et modalités de cette mise à disposition sont définies dans le projet de convention d’occupation du domaine public.

1.2 – Objet de la consultation

La présente consultation est passée en application des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, afin de désigner, à l’issue d’une procédure de sélection préalable, le bénéficiaire de l’autorisation d’occupation du domaine public mentionnée ci-avant.

1.3– Durée de la convention d’occupation du domaine public

La convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} avril 2020 au 15 novembre 2020.

Durant cette période, l’occupant est autorisé à ouvrir et exploiter le stand de « buvette et restauration » tous les jours, aux horaires qu’il souhaite mais conformément aux conditions définies ci-après. Il s’engage, toutefois, à l’ouvrir et l’exploiter, à minima, les mercredi, samedi et dimanche en dehors des vacances scolaires et tous les jours pendant les vacances scolaires.

Les horaires sont libres, mais devront respecter les horaires d’ouverture du Parc :

- De 7h30 à 22h du 1er avril au 30 septembre ;
- De 8h à 19h du 1er octobre au 31 mars.

L’horaire de fermeture pourra, toutefois, être élargi en fonction des manifestations organisées par la Ville sur le site.

1.4– Conditions financières

En contrepartie de l’occupation temporaire consentie, l’occupant est redevable d’une redevance forfaitaire de 2 200 €, en application de la décision n°2017-023 du 1er février 2017 relative à la fixation des tarifs pour les commerces ambulants sur domaine public hors marché

d'approvisionnement (calculée au prorata de la durée de la mise à disposition). Les charges d'eau et d'électricité sont incluses.

L'occupant prendra à sa charge tous les impôts, contributions et taxes, ainsi que tout autre frais de toute nature liés à son activité (ex : maintenance et entretien des installations techniques...), ainsi qu'à la gestion de son personnel éventuel.

Toutes les dispositions relatives à ces conditions financières sont définies dans la convention.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Personne publique contractante

Commune de Soisy-sous-Montmorency
Hôtel de Ville
2 Avenue du Général de Gaulle
BP 50029
95 232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY CEDEX

Le représentant de la Commune est :
Monsieur Luc STREHAIANO,
Maire de la Commune de Soisy-sous-Montmorency

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le présent avis.

2.3 – Visite

Une visite de site n'est pas obligatoire lors de la consultation. Les candidats qui le souhaitent peuvent, toutefois, se rendre sur les lieux, par leurs propres moyens. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par les candidats quant à l'emplacement postérieurement au dépôt de leur offre.

Après sélection, une visite obligatoire sera imposée au bénéficiaire avant la mise en place du commerce ambulancier.

Article 3 - Retrait du dossier

3.1 - Conditions d'obtention du dossier

Le dossier est disponible sur le site internet de la Ville, <https://www.soisy-sous-montmorency.fr/>

Celui-ci est également disponible, en version papier, auprès du Service Activités Economiques de la Ville, à l'adresse suivante :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency
2 Avenue du Général de Gaulle
95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY CEDEX

Et aux horaires d'ouverture suivants :

Lundi de 13h30 à 16h30

Du mercredi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

3.2 - Contenu du dossier

Les pièces du dossier sont les suivantes :

- ☞ Le présent avis d'appel à candidatures ;
- ☞ La convention d'occupation du domaine public et ses éventuelles annexes.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces, il appartient au candidat, le cas échéant, de signaler à la Ville d'éventuelles anomalies et d'en tenir compte dans sa soumission.

Article 4 - Pièces justificatives de la candidature et contenu de l'offre

Chaque candidat devra remettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

4.1 - Pièces de la candidature

- Si le candidat est domicilié sur la Commune :
 - Pièce d'identité
 - Extrait Kbis ou, à défaut, le numéro SIRET
- Si le candidat n'est pas domicilié sur la Commune :
 - Carte de commerce ambulant
- Pour tous les candidats :
 - Une présentation des références pour des activités équivalentes ou toute autre référence pertinente pour apprécier les capacités professionnelles et le savoir-faire du candidat,
 - Pour les personnes morales en activité, les certificats fiscaux et sociaux attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat,
 - Le chiffre d'affaire global sur les 2 derniers exercices clos, si le candidat bénéficie de cette antériorité, relatif à son activité générale et à des prestations similaire ou équivalentes à celle de l'autorisation d'occupation du domaine public.
 - d'apprécier les capacités financières du candidat
 - Le parcours professionnel (CV) du gérant,
 - Attestation d'assurance professionnelle, en cours de validité
 - Assurance du véhicule installé, le cas échéant
 - Attestation à la formation d'hygiène alimentaire

Si le candidat n'est pas en mesure de fournir l'un ou plusieurs de ces documents en raison de sa forme juridique, de sa date de création ou toute autre raison dûment motivée, il pourra fournir tous documents permettant de justifier de ses capacités. Pour les particuliers ou société nouvellement créées, tous documents permettant

4.2 - Contenu de l'offre

L'offre du candidat devra comprendre les pièces suivantes :

- ✚ La convention d'occupation du domaine public dûment complétée, datée et signée ;
- ✚ Un mémoire technique présentant l'offre du candidat et comprenant, à minima, les éléments suivants :
 - Une présentation de la structure envisagée, accompagnée de visuels ;
 - Une étude de marché sommaire, accompagné d'un budget prévisionnel ;
 - La carte des produits proposés et leurs tarifs, en précisant la provenance et les principales caractéristiques de ces derniers (possibilité de joindre les fiches techniques de ces produits).

Article 5 – Remise des offres

La transmission des offres se fera uniquement sous format papier et selon les stipulations suivantes.

Date limite de réception des offres : mercredi 11 mars 2020 à 11h30

Les offres peuvent être adressées soit par pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency
Service marchés publics
3 Avenue du Général de Gaulle
95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY CEDEX

Aux horaires d'ouvertures suivants : - Lundi de 13h30 à 17h30 ;
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le pli devra comporter la mention ci-dessous :

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN STAND
« BUVETTE/RESTAURATION » DANS LE PARC DU VAL OMBREUX A SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Nom et adresse du candidat
Ne pas ouvrir**

Article 6 – Critères de sélection

6.1 - Critères de sélection des candidatures

La Ville appréciera, au regard des pièces justificatives fournies, les garanties professionnelles, techniques, économiques et financières du candidat.

Il pourra être demandé aux candidats dont la candidature est incomplète, de fournir les justificatifs manquants dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de l'envoi de la demande.

6.2 - Critères de sélection des offres

La Ville choisira le bénéficiaire de la convention, en tenant compte des critères de jugement pondérés suivants :

CRITERES ET SOUS CRITERES	PONDERATION
Produits proposés : Qualité, diversité et provenance des produits proposés.	50%
Viabilité économique de l'activité envisagée par le candidat, au regard du budget prévisionnel	20%
Critère esthétique et intégration dans le site : L'aspect esthétique de la structure et sa cohérence avec le site	30%

La note finale du candidat correspond à la somme des notes obtenues à chacun des critères.

Les offres sont ensuite classées par note décroissante. En cas d'ex aequo, c'est le classement au critère le plus important qui départagera les candidats.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Les renseignements relatifs à cette procédure peuvent être obtenus auprès du Service Activités Economiques de la Ville, dont les coordonnées sont :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency
Service Activités économiques.
2 Avenue du Général de Gaulle
95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY CEDEX
Sabine.senebier@soisy-sous-montmorency.fr

Article 8 - Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la procédure peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à analyser la candidature ou l'offre.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la collectivité et le candidat disposent, respectivement, d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concerne.

Article 9 - Recours

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Adresse postale : 2-4 bd de l'Hautil

Localité /Ville : Cergy-Pontoise

Code Postal : 95027

Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : +33 1.30.17.34.00

Adresse internet (URL) : <http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>